

Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 24 septembre 2025 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 :

Le conseil prend acte du rapport.

3. Rapport d'activités 2024 des services de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach :

Le conseil prend acte du rapport.

4. Convention fourrière avec la SPA de Colmar et environs :

Le conseil renouvelle le contrat, arrivant à échéance le 31/12/25, pour une durée de 3 ans.

5. Désignation d'un référent des Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) :

Le conseil nomme M. Thierry SCHUBNEL pour cette mission.

6. Instruction des Autorisations du droit des Sols (ADS) - Avenant :

La convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Conseil Municipal accepte de la prolonger d'une année.

7. Décision modificative :

Le conseil procède à un transfert de crédits d'un chapitre à un autre. Il y a lieu d'ajuster le montant des frais inscrits au Budget 2025 pour ce qui concerne les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales (programme voiries 2025). *A noter : ces frais feront l'objet d'un remboursement à la Commune par la ComCom Alsace Rhin Brisach au titre de ses compétences.*

8. Décision prise par délégation :

Le Maire informe le conseil de la décision qu'elle a prise dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, à savoir la souscription d'un contrat d'assurance dont l'objet était de garantir les bénévoles lors de la Journée Citoyenne du 13 septembre dernier.

9. Ecole - PÉriscolaire:

- a) Ecole : L'école a subi des infiltrations d'eau par le toit plat suite aux fortes pluies. Une solution temporaire a été mise en place pour stopper les dégâts liés à l'eau. Cependant, il faudra envisager une rénovation de l'ensemble des toits plats du bâtiment (nouvelle étanchéité – plus performante...). *A noter : Les travaux ne pourront être réalisés que par temps chaud.*
- b) PÉriscolaire : Le conseil décide de remplacer les 4 volets roulants (devenus vétustes) de la salle de restauration du périscolaire pour un montant de 2 982 € HT. Une demande d'aide financière sera effectuée auprès de la DETR.

10. Divers :

- Le conseil accepte le devis de l'ONF pour une coupe de bois : 5 300 € HT, pour une vente estimée à 7000 €.
- Présence de l'équipe cynotechnique au stade et dans la forêt du 23 au 25 mai 2026.
- Le conseil décide d'investir dans de nouvelles décorations de Noël, les anciennes étant trop dégradées et énergivores.
- **Calendrier de l'Avent** sur la façade Ouest de la mairie : **les vendredis 5, 12 et 19 décembre**. Découverte des scènes à 18h.
- **Marché de Noël : le dimanche 21 décembre**, le thème du concours de cette année sera « Noël en rose » !
- La sieste devient obligatoire à la maternelle à compter du 1^{er} janvier 2026 : le conseil valide l'achat de lits supplémentaires.
- Incident au PAV : suite à une absence de personnel chez un prestataire, certaines bennes n'ont pas été vidées à temps. Si cela devait se renouveler, **merci de ne pas déposer les sacs à côté**, mais d'attendre le passage suivant.

- **Dépôt sauvage** : les déchets de plantes ornementales n'ont rien à faire à proximité d'une parcelle agricole. Il y a le risque de proliférations incontrôlables comme pour le datura, (toxique dans l'alimentation humaine).



Nous vous rappelons que le dépôt de déchets verts est toujours possible à Heiteren !

- **Oktoberfest** : le **samedi 4 octobre** à la salle polyvalente (manifestation organisée par les Sapeurs-Pompiers).
- Les services informatiques de la mairie seront prochainement en maintenance (pendant une journée), afin d'effectuer le passage de Windows 10 à Windows 11.
- Les quilleurs organisent une soirée rose le **26 octobre**, en faveur de la ligue contre le cancer (sur réservation).